



INFOS SYNDICALES

Toutes et tous à l'AG du 7 décembre!

La situation de la CPEV est excellente. Le degré de couverture de la CPEV est passé de 62% en 2012 à 75% en 2017. Et pourtant, « il faut repayer » nous dit aujourd'hui le Conseil d'administration. Ce conseil, composé des forces qui prétendaient en 2013 avoir «sauvé les rentes à long terme» et pérennisé la CPEV...

DEUX PLANS, UNE SEULE CIBLE. Le Conseil d'administration et le Conseil d'Etat ont tous les deux un plan pour redresser la caisse. Leurs plans consistent à faire payer... les assuré.e.s bien sûr (voir tableaux au verso): Le plan du Conseil d'administration de la CPEV: repousser l'âge de la retraite de deux ans. C'est très simple et très efficace... pour la caisse : on travaille (et donc on cotise) deux ans de plus, et comme on part plus tard à la retraite, on touche deux ans de rente en moins.

La proposition actuelle du Conseil d'Etat

consiste à faire payer la fonction publique par le biais d'une hausse des cotisations. Il prétend aujourd'hui que la loi sur la CPEV modifiée en 2013 l'empêche de faire autrement. Ce n'est pas ce qu'il disait au moment des débats au Grand conseil (voir la page Facebook du SSP Vaud).

À L'EMPLOYEUR DE PAYER. Les Paradise Papers, les Swissleaks, les baisses d'impôt pour les entreprises et les grandes fortunes le montrent bien: est-ce nous, les employé.e.s du service public, qui coûtions cher à la collectivité, à la société?

Certainement pas. Payer notre retraite, c'est l'équivalent de payer notre salaire: l'employeur s'y engage, il doit s'y tenir. Certain.e.s prétendent que les fonctionnaires sont des privilégié.e.s. Ce sont les mêmes qui mènent campagne, aujourd'hui et dans ce canton, pour supprimer l'impôt sur la fortune.

NOTRE SEULE ARME, LA MOBILISATION. Nous le savons toutes et tous: le résultat de cette négociation dépendra du rapport de forces. Si le Conseil d'Etat sent notre détermination et notre force collective, il sera contraint de négocier avec les organisations du personnel sur une autre base qu'aujourd'hui.

Oui, cela va nous demander un immense effort, à nous toutes et tous.

Oui, il faudra se mobiliser, parler avec les collègues, convaincre, descendre dans la rue.

Oui, il faudra sans doute aller au-delà des manifestations et nous mobiliser massivement et avec force. Nous avons su le faire, nous saurons le refaire.

Tout cela en vaut la peine ! Car ce n'est pas à nous de payer, ce n'est pas à nous (re)payer ! Toutes et tous à l'Assemblée générale unitaire de la fonction publique le jeudi 7 décembre au Cazard à Lausanne

**NON au plan du Conseil d'administration
NON au plan du Conseil d'Etat !
Assemblée générale de la fonction publique
Jeudi 7 décembre 2017 - 19h au Cazard à Lausanne**



CONSEIL D'ETAT - CONSEIL D'ADMINISTRATION MÊME COMBAT

Le Conseil d'administration (CA) de la CPEV veut nous faire travailler plus longtemps pour les mêmes rentes tandis que le Conseil d'Etat veut nous faire payer plus pour les mêmes prestations. Les deux tableaux suivants résument les dégradations qu'impliquent ces différents projets.

SE COUPER LA MAIN DROITE AVEC LE PLAN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION...

	COTISATION (taux salaire)	TAUX DE RENTE	ÂGE D'ENTREE	ÂGE MINIMUM	ÂGE TERME	PLEINS- DROITS	RETRAITE ANTICIPEE	SALAIRE ASSURE
PLAN ACTUEL	25.5% Assuré: 10% Etat: 15.5%	Max. 60% Annuel : 1.579%	24 ans (col. 1) 22 ans (col. 2)	62 ans 60 ans	63 ans	38 ans	6% de malus par année d'anticipation pour toute retraite avant l'âge terme (ou avant l'âge minimum pour celles/ceux ayant 38 ans de cotisation)	Moyenne des 12 dernières années avant la retraite
PROJET CA CPEV	25.5% Assuré: 10% Etat: 15.5%	Max. 60% Annuel : 1.5%	24 ans (col. 1) 22 ans (col. 2)	64 ans 62 ans	65 ans	40 ans	Idem que dans le plan actuel mais les âges terme et minimum étant repoussés de deux ans, la pénalité augmente fortement si l'âge de départ est identique	Moyenne des 12 dernières années avant la retraite

... OU LA MAIN GAUCHE AVEC LA PROPOSITION DU CONSEIL D'ETAT?

La solution du Conseil d'Etat aux problèmes de la CPEV n'est pas fondamentalement différente de celle proposée par le Conseil d'administration. Elle consiste aussi à faire payer (uniquement) les salarié.e.s, mais différemment, par le biais d'une augmentation de cotisation touchant les seul.e.s employé.e.s (et pas l'employeur).

Pour atteindre le même résultat que les mesures proposées par le CA de la CPEV, l'augmentation de cotisation pour les employé.e.s devrait être de l'ordre de 3.1% (donc passer de 10% du salaire cotisation à 13.1%). L'impact de cette mesure est évaluée dans le tableau ci-dessous.

SALAIRE ANNUEL BRUT ET (COTISANT)	AUGMENTATION COTISATION ANNUELLE (+3.1%)	BAISSE DE SALAIRE MENSUELLE NETTE
55'000.- (36'325.-)	1126.-	87.-
65'000.- (45'375.-)	1406.-	108.-
75'000.- (54'525.-)	1684.-	130.-
85'000.- (63'675.-)	1973.-	152.-
95'000.- (72'825.-)	2257.-	174.-

INFORMATIONS - ADHÉSION

JE SOUHAITE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SSP

JE SOUHAITE ADHÉRER AU SSP

Nom _____ Prénom _____
Rue et n° _____ Localité _____
Téléphone _____ Lieu de _____
travail _____
À renvoyer à: SSP Région Vaud - case postale 1324 - 1001 Lausanne ou à